

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 16

Artikel: Du nouveau crédit pour l'artillerie rayée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 16.

Lausanne, 20 Août 1864.

IX^e Année

SOMMAIRE. — Du nouveau crédit pour l'artillerie rayée. — Guerre d'Amérique. — Guerre du Danemark — Campagne de Crimée. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT (au n° 15). — Un discours du général Mc Clellan. — Actes officiels.

DU NOUVEAU CRÉDIT POUR L'ARTILLERIE RAYÉE.

Les délibérations du Conseil national sur le crédit de 80 mille francs pour essais ultérieurs de pièces rayées de position, ont offert un intérêt qui nous engage à en donner une analyse, comme suite aux divers articles sur cette matière que la *Revue militaire* a publiés cette année.

C'est dans la séance du 11 juillet que le crédit a été mis à l'ordre du jour. MM. Stehlin et Delarageaz, colonels d'artillerie, ont ouvert le débat en présentant les rapports allemand et français, la commission étant unanime pour conseiller l'adoption.

MM. les rapporteurs s'appuient d'abord essentiellement pour cela, sur la nécessité de rester à la hauteur des autres armées et d'être prêts à tout moment pour la défense du sol helvétique; il ne faut rien négliger pour s'approprier les améliorations et marcher dans la voie du progrès; ce qui se passe en Amérique, où l'organisation militaire était peu développée au commencement de la guerre, et au Danemark qui a négligé son armement, est un enseignement pour ne pas faire la même faute, ni nous laisser surprendre avant d'être prêts et bien armés.

« Avant de s'occuper de la demande spéciale, il est utile toutefois, dit M. Delarageaz, de reprendre la question d'ensemble telle qu'elle avait été posée en décembre dernier.

Le Conseil fédéral demandait alors d'être autorisé à construire 4

nouvelles batteries de 4 liv. rayées, outre les 12 que la Confédération possède, pour armer l'élite fédérale.

Il proposait en outre de transformer immédiatement en canons de 4 liv. :

Les deux batteries de 8 liv. de Zurich et de Lucerne. Tout le matériel de 6 liv. de la réserve ; les pièces de rechange de 6 liv. ; toutes les pièces de position de 6 liv. ; les obusiers de 12 liv. devenus disponibles. En tout 102 pièces pour l'artillerie de campagne et 98 pour celle de position. Les canons de 12 liv. lisses de campagne, les obusiers de 24 liv. et le gros matériel de position seraient transformés plus tard.

Les motifs à l'appui de cette demande étaient qu'il fallait marcher résolument dans la voie de la transformation, puisqu'il était démontré que le 4 liv. était supérieur pour la portée et la précision du tir à tout calibre de plus grande dimension, que la question des canons rayés était résolue, qu'elle ne devait pas être de nouveau discutée, pour ne pas perdre un temps précieux et ne pas jeter du doute sur la valeur de notre armement ; on invoquait aussi l'unité de calibre, ce desideratum qui a joué un si grand rôle dans tout ce qui se rattache à notre armement et qu'on disait si nécessaire, particulièrement pour une artillerie de milice.

La commission du Conseil national se divisa en plusieurs minorités, entr'autres une de 3 membres à laquelle j'avais l'honneur d'appartenir, qui voulait qu'on s'en tint à la construction de 4 nouvelles batteries nécessaires à l'armement de notre élite, ajournant toute autre transformation, par la raison qu'il était incontestable que la question des canons rayés n'était pas encore résolue, qu'elle était loin d'avoir dit son dernier mot, surtout en ce qui concerne les calibres ; que si les canons rayés ont une supériorité non contestée pour la portée et la précision du tir, ils restent bien au-dessous des lisses pour le tir à ricochet et le tir à mitraille ; que ce dernier tir, si démoralisant pour la troupe qui le subit et si nécessaire au moment où les troupes en viennent aux mains pour décider de la victoire, est nul ou à peu près avec le canon de 4 liv. Elle ajoutait que l'unité de calibre n'avait pas une importance telle qu'elle dût primer toutes les questions. Cette minorité adhéra cependant à la transformation des pièces de 6 liv. de campagne, à la condition qu'on ajournerait toute décision en ce qui concerne les pièces de position et celles de campagne de gros calibre.

Aujourd'hui la question est toute autre. Six mois se sont à peine écoulés que déjà les progrès accomplis chez les grandes puissances militaires et la guerre du Danemark sont venus donner gain de cause à cette minorité.

En effet, on ne reconnaît plus la supériorité du 4 sur tout autre calibre rayé. L'unité de calibre est abandonnée, car on propose de voter les dépenses nécessaires pour faire des expériences sur des canons de 12 liv. de rayures différentes et sur un dit se chargeant par la culasse, essentiellement comme pièce de position, ainsi qu'avec un canon de 8 liv., dont on a déjà remis le plan en grandeur naturelle, celui que l'Autriche a adopté.

Un rapport de la commission d'artillerie dit que le tir du 8 rayé et particulièrement le 12, a une supériorité sur le 12 lisse pour le tir des boîtes à balles ou srapenel, espèce de projectile qui transporte la mitraille aux plus grandes portées, et que le tir à mitraille n'est pas inférieur aux petites distances. Puisqu'il en est ainsi, ce que nous avons tout lieu de croire, cette minorité de la commission et en particulier celui qui a l'honneur de vous parler n'a pas d'objection à présenter à la demande du crédit nécessaire pour ces épreuves ; bien au contraire, nous voyons avec plaisir qu'on est entré dans la bonne voie, celle des expériences sur un calibre de bonne dimension ; aussi la commission est unanime pour proposer la votation du crédit demandé. Ce crédit paraît un peu élevé ; il n'en est cependant rien, car il est impossible de se livrer à de pareils essais sans dépenser beaucoup d'argent, attendu que les munitions sont très coûteuses ; un coup pour canon de 12 liv. coûte 14 fr. et celui de 8 liv. 12 fr. ; pour le dire en passant, cette légère différence du prix des charges du 12 et du 8 ne doit pas être un empêchement à l'adoption du 12 rayé, même pour l'artillerie de campagne.

On tirera 800 coups par pièce, c'est déjà un joli chiffre, mais c'est peu en comparaison de ce qui se passe dans les grands États. L'Angleterre a décidé de faire des essais sur 18 canons du calibre de 12 liv. et en sus, trois d'entr'eux de 70 liv. ; il sera tiré au moins 3000 coups par pièce.

Comme nous pourrons profiter d'une partie des expériences faites au dehors sur cette matière, nos épreuves seront suffisantes pour pouvoir nous prononcer en connaissance de cause.

Je ne terminerai pas sans rappeler l'attention de l'autorité sur un point qui n'est pas complètement de détail. La commission d'artillerie se prononce pour l'adoption du canon de 8 liv. pour pièce de gros calibre de campagne. Je regrette ce préjugé, et pour ce qui me concerne, je n'accorde le crédit qu'à la condition que la question du calibre restera intacte et pour être tranchée seulement après que les épreuves seront achevées.

J'ai la persuasion qu'il en sera du calibre des canons rayés comme pour les lisses ; au commencement on en fit de très petits, puis bien-

tôt de ceux dépassant toute dimension ; enfin, on s'est arrêté à un calibre suffisamment mobile pour être transporté partout, grâce à l'amélioration des voies de communication ; c'est le calibre de 12 livres, qui, au dire de la commission d'artillerie, faisait l'orgueil des artilleurs et avait toute leur confiance. Le canon de 12 liv. rayé est le seul qui puisse, jusqu'à un certain point, donner un tir à mitraille approchant du 12 livres lisse ; il est moins pesant que le 12 liv. actuel. Le canon obusier français de 12 liv. rayé, avec son affût et le coffret d'avant-train chargé, pèse au plus 37 quintaux, tandis que notre 12 liv. pèse 48 quintaux. Si on ajoute l'excédant de poids des projectiles coniques qui est d'environ 200 livres, notre canon transformé pèserait 50 quintaux ; 13 de plus que le 12 liv. français, si l'on veut conserver l'affûtage actuel qui est trop lourd. De tout ceci, il en résulte que nous devons rayer notre 12 liv. actuel et l'employer avec ses affûts comme pièce de position, et construire de nouveaux affûts pour le 12 liv. de campagne, qui pourra être transporté avec six chevaux, deux de moins qu'à présent. Jadis, au dire de mon honorable collègue, M. Stehlin, on faisait des munitions en vue des canons ; n'allons pas aujourd'hui faire des canons en vue d'un affûtage reconnu trop lourd, ce serait une plus grande faute.

Laissons la question du calibre intacte, et ne la décidons qu'en connaissance de cause. Si les Etats doivent se mettre au niveau des connaissances acquises, sachons qu'en fait d'armement toute innovation qui n'est pas parfaitement justifiée et éprouvée, outre qu'elle jette de la perturbation dans l'armée, entraîne l'Etat et les soldats à des frais en pure perte. Si en décembre ont eût voté la transformation des 98 pièces de 6 liv. en canons de 4 liv. pour l'artillerie de position, il faudrait aujourd'hui rapporter ce décret, et si la transformation était achevée, nous aurions fait une dépense inutile. Les conséquences financières de l'adoption d'un gros calibre de campagne et de position, sont très lourdes. La création de 12 batteries de 12 liv. rayées de campagne et la transformation d'environ 300 bouches à feu pour l'artillerie de position, nécessiteront une dépense que l'on peut porter approximativement à deux millions ; ne craignons pas la dépense lorsqu'elle est bien appliquée, mais redoutons les frais pour un armement mal étudié et ne présentant pas les garanties suffisantes ; d'ailleurs, cette dépense pourra être échelonnée sur plusieurs années. »

M. Joss trouve considérable la somme réclamée, sans que l'on soit sûr du résultat, et pense que l'on ferait mieux de l'appliquer à des concours et de faire les études dans les pays où l'on étudie l'artillerie au point de vue pratique, comme en Prusse ou en Amérique. Il propose de ne pas accorder le crédit demandé.

M. le conseiller fédéral Fornerod. La commission d'artillerie a une tendance vers le 8 et le 12 rayés, et a établi son programme en conséquence, ce qui est subordonné au résultat des essais ; la question de l'unité et de la diversité du calibre demeure donc intacte et rien n'est tranché d'avance à cet égard.

Y a-t-il nécessité de faire des essais ? La proposition de M. Joss, de se mettre au bénéfice des inventions des autres armées, n'est pas pratique. Les membres de la commission de l'artillerie se tiennent au courant de tout ce qui se passe dans l'artillerie des autres armées, mais il est fort difficile de voir ce que les autres pays tiennent caché pour s'en servir au moment du besoin. Il faut donc profiter de ce que l'on sait et faire des essais en vue des perfectionnements possibles. Je dois relever une assertion de M. Delarageaz, qui consiste à dire que le message du Conseil fédéral demandait en décembre dernier de transformer toutes les pièces de position ; il n'en est rien, car les batteries de gros calibre, soit de campagne, soit de position, restaient intactes, pour être ultérieurement transformées. Toutefois il est heureux que les propositions faites alors n'aient pas été acceptées.

M. Fischer (de Reinach) défend le point de vue de la commission, spécialement contre les attaques de M. Joss, qu'il estime être faites en vue de se contenter d'une armée sur le papier, tout en lui refusant les moyens de devenir une véritable force pour le moment du danger. Il réfute l'idée d'envoyer des officiers à l'étranger et la déclare inadmissible, comme elle est présentée, les puissances militaires tenant dans le plus grand secret les inventions et les perfectionnements qu'elles adoptent.

M. de Courten demande l'ajournement de la question, pour concilier les propositions de la commission et celles du docteur Joss.

Nous avons actuellement des officiers dans le nord, nous en avons eus en Amérique ; ne peut-on pas attendre leurs rapports jusqu'à la fin de l'année, afin de faire servir leur expérience à la solution de la question ?

M. le colonel Ziegler s'élève contre l'esprit d'innovations perpétuelles qui veut toujours modifier, passer d'un changement à un autre changement. Il faut bien faire des essais, des études, mais se garder de procéder à des changements avant d'être bien sûr que l'on est dans la bonne voie et qu'il ne faudra pas procéder immédiatement à de nouveaux changements. C'est pourquoi il vote volontiers pour les études et les essais, afin qu'on ne fasse pas des changements en aveugles.

M. Karrer appuie les propositions de la commission en insistant sur

la responsabilité qui incomberait à l'Assemblée, si, en cas de guerre, nos armes étaient inférieures à celles de l'ennemi.

On entend encore M. Adam, dans le sens des propositions favorables aux essais, mais recommandant, comme M. Ziegler, la maturité pour les applications et l'introduction de changements dans l'armée. — Puis M. Stämpfli, qui justifie les changements introduits sous son administration ; il estime que les propositions actuelles du Conseil fédéral ne sont que la continuation des propositions précédentes et ne se trouvent nullement en contradiction avec elles. — M. Girard, qui démontre l'impossibilité de se borner à suivre les progrès des autres puissances et l'avantage que nous avons eu à procéder, pour le perfectionnement des fusils et des carabines, par des essais et des travaux faits dans le pays. Entrant dans le détail, il recommande que l'on fasse des essais, non-seulement avec le calibre de 12, mais encore avec celui de 20 et de 24 liv.

Après une dernière réponse de M. Stehlin, comme rapporteur de la commission, et une explication de M. le conseiller fédéral Fornerod, qui annonce que toutes les opinions seront représentées dans les nouveaux essais, la discussion est fermée.

Votant, le Conseil repousse sagement les propositions de MM. de Courten et Joos, et adopte celles de la commission à une très forte majorité.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

La guerre se poursuit actuellement sur trois principaux théâtres. D'abord la grande armée, sous le général en chef Grant, et comprenant les deux armées réunies de Meade et de Butler, est toujours à cheval sur le James-River et sur l'Appomatox, faisant un siège improvisé de Petersburg, ville à son tour entourée de forts improvisés. Quelques assauts ont été tentés, mais sans donner de grands résultats ; la place toutefois a été resserrée et, aux dernières nouvelles, un des ouvrages importants sur le front sud-est avait été enlevé. Les troupes d'investissement ont dû être resserrées, vu qu'elles ont été diminuées de tout un corps, le 6^{me} (Wright), et de la division Emory, du 19^{me}, appelés et expédiés en toute hâte à Washington. Le gros s'étend maintenant de l'Appomatox au chemin de fer Weldon, avec détachements à l'extrême droite, au nord du James-River, et à l'extrême gauche.